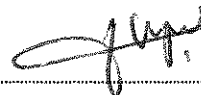


N° OBS. 8

Données du participant

Date de l'observation:	20.08.2026	Heure:	9H00
Nom et Prénom:	CHAPET Leslie BERTUCCI Christophe	Adresse (fac.):	79 ch. de Rebouillon Ste Anastasie d'Issole
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Nous sommes nouveaux propriétaires de la parcelle C385 depuis décembre 2025.

Nous souhaitons avoir un retour sur les points suivants :

- Compte tenu de la topographie actuelle principalement sur la parcelle C211, comment va être construite la voie structurante sans impacter les constructions existantes ?
- Comment sera chiffré les incidences économiques sur la valeur patrimoniale de notre nouvelle propriété - Dépréciation du bien ?
- Comment sera mesuré l'impact environnementaux et paysagers les risques incendies et inondations ?
- Voir lettre jointe avec d'autres nuisances listées
- Comment sera mesuré l'impact sur la faune - Flore protégée ?

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



Données du participant

Date de l'observation:		Heure:	
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☐ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

- Quels sont les intérêts économiques pour la commune compte tenu que le projet porte sur un camping avec des parcelles louées à l'année? Est ce que l'impact économique sur les administrés de la commune ont bien été chiffré? Puisque nous allons construire une nouvelle voie structurante, un nouveau réseau hydrologique, qui va payer ces nouveaux travaux? Pas de taxe foncière perçue en plus.
- Peut-on passer une zone SAUT = tourisme pour une location annuelle?
- Pourquoi la parcelle C203 a déjà été définie alors que l'enquête n'est pas terminée? Est ce que la parcelle C203 appartient bien au camping pin? ^{parasi}
- Est ce que les limites de propriété ont bien été considérées pour l'ensemble de la création de la future voie structurante?
- Pourquoi passer toutes les parcelles C210 + C211 en zone pour le camping alors que des riverains souhaitent en acheter certaines de ces parcelles?

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



Données du participant

Date de l'observation:		Heure:	
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☐ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

Peut on construire une voie structurante sur un bois classé car
sur le plan de la page 17, la route passerait sur cette parcelle?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

Annexe 5

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

N° OBS. 12 ²

Données du participant

Date de l'observation:	20/08/2026	Heure:	M 14h00
Nom et Prénom:	TEURNIERE Emmanuel DELAGÉ Jeanne	Adresse (fac.):	898 RD 15 83136 Sainte Agathe
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

[Signature]

Observation du participant

Y aura-t-il un succédané de réseau eau usée
la pose en charge incombe aux campings ou
aux citoyens de St Amand ?

- Remise ce jour dans papier imprimé nos doléances
avec remarques contre le projet et photos à
l'appui.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

Annexe 6

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

N° OBS. 13 10

Données du participant

Date de l'observation:	20/08/26	Heure:	14h15
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

Visite de M. HOFFMAN, propriétaire parcelle 24 en zone IAVT. Se demande pourquoi la modification du PCU n°1, objet de l'enquête publique, ne porte que sur le passage en zone UD de la parcelle 23 et non sur la zone IAVT complète.

N'a pu souhaiter rédiger son observation mais m'a autorisé à préciser son identité et l'objet de sa demande verbale.

[Signature]

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: